Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le 21/11/2025
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_24-DE

PROJET D'ÉTABLISSEMENT

CRÈCHE VILVENT

VAL D'AMBOISE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf
Touraine

Adopté au conseil communautaire
du 5 novembre 2025

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_24-DE

Projet d'établissement élaboré conformément à la réglementation, Décret n°2021-1131 du 30 août 2021, mettant en œuvre la charte nationale de l'accueil du jeune enfant mentionnée à l'article L. 214-1-1 du code de l'action sociale et des familles.

Le projet d'établissement comprend les éléments suivants :

Un projet d'accueil

Ce projet présente les prestations d'accueil proposées, précisant les durées et les rythmes d'accueil. Il détaille les dispositions prises pour l'accueil d'enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique. Il intègre une description des compétences professionnelles mobilisées, notamment en application de l'article R. 2324-38 du présent code, ainsi que des actions menées en matière d'analyse des pratiques professionnelles en application de l'article R. 2324-37 et de formation, y compris, le cas échéant, par l'apprentissage ;

Un projet éducatif

Ce projet précise les dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, le bien-être et l'éveil des enfants, notamment en matière artistique et culturelle, et pour favoriser l'égalité entre les filles et les garçons ;

Un projet social et de développement durable

Ce projet précise les modalités d'intégration de l'établissement ou du service dans son environnement social et vis-à-vis de ses partenaires extérieurs. Il intègre les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement ou du service et les actions de soutien à la parentalité proposées, le cas échéant dans le cadre du conseil d'établissement ou de service mentionné à l'article R. 2324-32. Il détaille les dispositions prises pour la mise en œuvre du droit prévu au dernier alinéa de l'article L. 214-2 et à l'article L. 214-7 du code de l'action sociale et des familles. Il décrit comment l'établissement inscrit son activité dans une démarche en faveur du développement durable.

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_24-DE

Sommaire

PROJET D'ACCUEIL **4**
1. La crèche Vilvent propose trois types d'accueil 6
2. Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap 6
3. Les compétences professionnelles mobilisées 6
3.1. L'équipe et les intervenants 6
3.2. Le travail d'équipe 8
3.3. L'analyse des pratiques professionnelles et la formation 8
3.4. L'accueil des stagiaires 8
LE PROJET ÉDUCATIF **10**
1. L'accueil de l'enfant et de sa famille 12
2. Le respect du développement de l'enfant dans son individualité et intégrité 13
3. La sécurité physique et affective 13
4. L'éveil de l'enfant 16
4.1. Les temps pour jouer 16
4.2. Les temps pour rêver, développer l'imaginaire 17
5. La communication 18
5.1. Communication avec l'enfant 18
5.2. Communication avec les familles 18
5.3. Communication entre professionnelles 19
6. Les crèches : des lieux de vie ouverts sur l'extérieur 19
7. La professionnalisation de l'accueil 20
LE PROJET SOCIAL ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE **21**
1. Les caractéristiques du territoire d'implantation de la structure 22
1.1. Les caractéristiques du lieu d'implantation de la structure 22
1.2. Les caractéristiques socio-démographiques et économiques de la population 23
2. L'intégration de la structure à son environnement et le maillage avec l'offre de service de ses partenaires 23
3. Les modalités de participation des familles 24
4. Les dispositions prises pour permettre à des familles rencontrant des situations particulières d'être accueillies dans la structure 26
4.1. Les modalités pour faciliter l'accueil des enfants de familles en situation d'insertion sociale ou professionnelle 26
4.2. Les modalités d'accueil des enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique 27
5. Les activités de la structure afin de l'inscrire dans une démarche en faveur du développement durable 28
5.1. Mobilité 28
5.2. Restauration 28
5.3. Tri des déchets 28
5.4. Végétalisation 28
5.5. Choix des produits d'entretien 29
5.6. Biodiversité 29
5.7. Économie circulaire 29

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_24-DE

PROJET D'ACCUEIL

Crèche Vilvent

15 bis rue de Perreux

37530 NAZELLES-NÉGRON

02 47 30 43 73 - ppe.vilvent@cc-valdamboise.fr

Gestionnaire :

Communauté de communes du Val d'Amboise

9 bis rue d'Amboise 37530 NAZELLES-NEGRON

02 47 23 44 44 - accueil@cc-valdamboise.fr

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_24-DE

La Caf et la MSA participent au financement du fonctionnement de la structure par le versement de la Prestation de Service Unique. C'est donc la CAF qui fixe le tarif horaire d'accueil en fonction des ressources de la famille et du nombre d'enfants à charge.

Les crèches sont agréées par le Conseil Départemental. Ce dernier autorise l'accueil des enfants de 10 semaines à 4 ans

La crèche Vilvent située à Nazelles-Négron est qualifiée de « Crèche » pour un agrément de 30 places.
Ce nombre de places est modulé pour tenir compte de la réalité de fonctionnement de l'établissement (fréquentations différentes selon les moments de la journée, en fonction du taux d'encadrement prévu sur chaque tranche horaire). Les 30 places sont réparties sur 2 sections : une section bébé (10 enfants) et une section moyen-grand (20 enfants).

C'est une crèche publique gérée par la Communauté de communes du Val d'Amboise.

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_24-DE

1. La crèche Vilvent propose trois types d'accueil

Accueil régulier : les besoins en mode d'accueil sont connus à l'avance et sont récurrents.

Les enfants sont connus et inscrits dans la structure selon un contrat établi avec les parents sur la base d'un nombre d'heures mensuel. Ce contrat peut-être à temps complet ou à temps partiel. Afin d'être au plus près des besoins des familles, le contrat est révisable en cours d'année.

Accueil occasionnel : les besoins en mode d'accueil connus à l'avance sont ponctuels et ne sont pas récurrents.

L'enfant est déjà connu de l'établissement (il y est inscrit). La réservation est obligatoire pour permettre à l'établissement de réguler la fréquentation en fonction des demandes des familles et des places disponibles. Ces réservations, non régulières, s'effectuent d'une semaine à l'autre. Le logiciel CALD (crèche à la demande) permet aux familles d'être autonomes dans leurs réservations à distance. Les familles peuvent mettre des alertes et ainsi être informées si une place se libère par exemple.

Accueil exceptionnel ou d'urgence : les besoins en mode d'accueil des familles ne peuvent pas être anticipés

Il s'agit du cas où l'enfant n'a jamais fréquenté la structure et pour lequel les parents souhaitent bénéficier d'un accueil en « urgence ». La durée maximum de cet accueil est de 1 mois non renouvelable, le temps de trouver une autre solution d'accueil. Les responsables du Relais petite enfance (Rpe) proposent un accompagnement vers un mode d'accueil plus pérenne.

2. Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap

« Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille. » - Principe 1 charte nationale de l'accueil du jeune enfant.

Un enfant en situation de handicap peut être accueilli. Un entretien préalable entre la famille, le RSAI et la responsable de la structure est planifié pour déterminer les possibilités et conditions d'accueil. Un projet d'Accueil Individualisé (PAI) est mis en place en étroite collaboration avec les différents partenaires impliqués dans le suivi de l'enfant afin de répondre au mieux à ses besoins.

Ce chapitre est plus détaillé dans le projet social paragraphe 4.2.

La structure et ses abords sont accessibles au public en situation de handicap (place de parking, sanitaires PMR…). Un registre d'accessibilité rédigé par le service bâtiment de la CCVA est à disposition dans le bureau de la direction.

3. Les compétences professionnelles mobilisées

3.1. L'équipe et les intervenants

L'équipe Vilvent est constituée de 12 professionnelles :

Une infirmière puéricultrice directrice responsable de la structure qui organise et met en œuvre la règlementation.

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_24-DE

Ses principales missions sont :

- Assurer la gestion administrative et financière
- Manager et organiser l'équipe éducative (encadrement et évaluation)
- Garantir un accueil de qualité des enfants et familles, en toute sécurité.
- Mettre en place le projet d'établissement
- Travailler en partenariat avec les autres responsables du service petite enfance, enfance, jeunesse
- Promouvoir la santé et le développement de l'enfant

Une EJE à la fois EJE de terrain et directrice adjointe qui élabore et met en œuvre le projet éducatif pour l'accueil de l'enfant et de sa famille. Elle insuffle une dynamique de travail, soutient et accompagne les équipes dans leur réflexion. Elle veille à l'application du projet. Elle assiste la responsable de la structure dans l'accomplissement de l'ensemble de ses fonctions à l'exception du champ médical et la remplace lors de ses absences.

5 auxiliaires de puériculture qui garantissent un bon accueil à l'enfant et sa famille en lui apportant la sécurité physique et affective.

L'auxiliaire de puériculture favorise le bien-être et l'éveil de chaque enfant avec le souci de respecter les besoins individuels et collectifs. Elle participe au quotidien à l'aménagement du temps et de l'espace pour un accueil adapté. Elle veille au respect des règles d'hygiène et de sécurité. Elle assure les soins y compris médicaux.

L'auxiliaire de puériculture répond aux demandes des parents en matière d'écoute et de conseils. Elle travaille en équipe pluridisciplinaire et participe activement à l'élaboration des projets de la structure.

3 accompagnantes petite enfance qui accueillent l'enfant et sa famille. Elles encadrent un groupe d'enfants et assurent leur sécurité.

La titulaire du CAP AEPE (accompagnement éducatif petite enfance) met en œuvre les conditions nécessaires au bien-être des enfants. Elle assure l'entretien et l'hygiène des différents espaces de vie. Elle participe à l'élaboration des projets de la structure et y adhère.

2 agents techniques dont les principales missions sont :

- Assurer l'entretien des locaux
- Réchauffer et servir les repas aux enfants selon les normes HACCP
- Entretenir le linge
- Également un temps de présence relais (présence sur le groupe pendant qu'une professionnelle petite enfance effectue un change par exemple) et de surveillance de sieste auprès des enfants

1 RSAI (Référente Santé Accueil Inclusif) qui intervient sur les 2 crèches de la CCVA

Son rôle est d'accompagner, d'informer, de sensibiliser et de conseiller les professionnelles dans les champs de la santé, de la prévention et du handicap. Concourir à la mise en œuvre des mesures nécessaires à l'accueil des enfants en situation de handicap, souffrant d'une affection chronique ou tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière.

Elle travaille en collaboration avec les professionnels paramédicaux de l'établissement, les professionnels du service départemental de la protection maternelle et infantile et autres acteurs locaux en matière de santé, de prévention et de handicap. Elle peut, avec l'accord des titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux de l'enfant, consulter le médecin traitant de celui-ci.

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_24-DE

Une intervenante musicale vient tous les 15 jours environ proposer de l'éveil musical et corporel aux enfants.

3.2. Le travail d'équipe

« Pour que je sois bien traité(e), il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants. » - Principe 9 de la charte nationale de l'accueil du jeune.

Au quotidien, les professionnelles de chaque section interagissent pour assurer la continuité de la prise en charge des enfants par le biais de transmissions orales et écrites. L'EJE de terrain, interlocuteur privilégié des équipes fait le lien entre les sections afin d'harmoniser les pratiques et avec la direction pour l'informer des projets et des difficultés rencontrées.

L'équipe est pluridisciplinaire et complémentaire. L'entre-aide et le partage d'expérience permet une qualité de vie au travail. Une cohésion d'équipe est nécessaire pour cela, dynamisée par la direction.

Des réunions sont organisées entre les professionnels de terrain et la direction des crèches pour des réflexions sur la qualité d'accueil des enfants, des échanges sur le fonctionnement de la structure et pour l'élaboration de projets. Ces réunions sont mises en place approximativement toutes les 6 semaines en alternant les mercredis et les vendredis, à partir de 17h. Ces jours-là, la crèche ferme donc plus tôt ses portes.

3.3. L'analyse des pratiques professionnelles et la formation

« J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents » - Article 10 de la charte d'accueil du jeune enfant.

L'équipe bénéficie d'une journée pédagogique collective aux 2 crèches et une journée de pré-rentrée par an. Les professionnelles peuvent également partir individuellement en formation dans l'année (CNFPT ou autre organisme de formation).

La CCVA propose régulièrement des formations collectives en interne spécifiques aux crèches ou communes à différents services de la collectivité.

Une psychologue intervient auprès de l'équipe en analyse des pratiques (6 séances d'1h30).

L'équipe de direction bénéficie également d'un temps de supervision accompagnée par une psychologue.

3.4. L'accueil des stagiaires

La structure accueille pour une période limitée, des élèves qui effectuent un stage ou une alternance dans le cadre de leur formation. Il s'agit entre autres d'étudiants infirmiers, puéricultrices, auxiliaires de puériculture, éducateurs de jeunes enfants, BAC pro service aux personnes, CAP AEPE.

La directrice essaie de les recevoir en amont du début de stage afin de leur présenter la structure, de fixer leurs objectifs et d'échanger sur nos attentes respectives. Un livret d'accueil leur est remis afin qu'ils préparent leur arrivée. Une affiche avec photographie et présentation succincte (filière) est apposée sur la porte de la section. Ainsi les parents sont informés de leur présence. Une tutrice est désignée en section pour les accompagner sur la période de leur stage.

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_24-DE

En aucun cas, les stagiaires ne sont comptés dans l'effectif du personnel. L'organisation du stage se fait sous la responsabilité de la directrice de l'établissement. Une convention est signée entre la CCVA et l'organisme de formation du stagiaire.

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_24-DE

LE PROJET ÉDUCATIF

« Vous dites :
C'est fatigant de fréquenter les enfants.
Vous avez raison.
Vous ajoutez :
Parce qu'il faut se mettre à leur niveau,
se baisser, s'incliner, se courber, se faire petit.
Là vous avez tort.
Ce n'est pas cela qui fatigue le plus.
C'est plutôt le fait d'être obligé
de s'élever jusqu'à la hauteur de leurs sentiments.
De se hisser sur la pointe des pieds
pour ne pas les blesser. »

Janusz Korczak
Extrait de « Le droit de l'enfant au respect »

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_24-DE

Les deux crèches de la CCVA ont rédigé conjointement ce projet éducatif qui met en avant l'accueil de l'enfant et de sa famille, dans un environnement professionnel respectueux et sécure.

Le vice-président en charge de la petite enfance, de l'enfance-jeunesse, de l'action sociale et de la culture, ainsi que les élus de la commission Petite Enfance, souhaitent que l'empathie et la bienveillance soient les valeurs-phares de la petite enfance et de l'enfance-jeunesse.

Les professionnelles des crèches Vilvent et Les Bouts d'Chou s'appuient par ailleurs dans leur travail quotidien sur des valeurs auxquelles elles sont attachées, elles ont à cœur de défendre un accueil :

Ouvert à toutes les familles, que ce soit pour de l'accueil régulier ou occasionnel

- Qui prend en compte la singularité de chaque enfant et chaque famille, sans jugement, dans le respect de leur différence
- Qui répond aux besoins de l'enfant et l'accompagne dans son développement, en continuité avec ce qu'il vit à la maison, en faisant alliance avec les parents
- Qui garantit la sécurité physique et affective de l'enfant, via la disponibilité des adultes, l'instauration de certaines règles et un aménagement de l'espace adapté
- Qui encourage l'appétit de découverte de l'enfant et favorise son éveil, notamment par le jeu libre et la motricité libre
- Qui mise sur une communication à la fois transparente et confidentielle auprès des familles, un parler vrai envers les enfants et les équipes
- Qui se veut un lieu de vie, intégré dans un territoire et en lien avec des partenaires extérieurs
- Qui veille à proposer aux professionnelles un cadre de travail bienveillant et des formations tout au long de leur carrière

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_24-DE

1. L'accueil de l'enfant et de sa famille

« Je me sens bien accueilli(e) quand ma famille est bien accueillie ».[1]

L'inscription à la crèche

Suite à la pré-inscription auprès du Relais Petite Enfance et à la réponse positive de la commission d'attribution des places, les parents sont invités à contacter la directrice de la crèche pour prendre rendez-vous et remplir le dossier d'inscription.

Il s'agit du premier contact avec la direction qui se tient à la disposition des familles pour répondre à toutes leurs questions et fixer les dates de la familiarisation.

La familiarisation

On appelle familiarisation, la période d'adaptation d'une durée de 2 semaines environ au cours de laquelle l'enfant et sa famille s'habituent progressivement au lieu et aux professionnelles de la crèche. On s'apprivoise mutuellement et on tisse les premiers liens.

L'accueil et les transmissions

Accueillir est une mission essentielle de la crèche : cela passe par une attitude bienveillante et empathique, qui se traduit par la reconnaissance des besoins et des émotions de l'enfant et de sa famille.

Le temps d'accueil inclut le temps des transmissions, le matin en arrivant à la crèche et le soir, aux retrouvailles. Ces temps d'échanges permettent d'assurer une continuité entre la vie à la maison et la vie à la crèche. Ils sont un passage de relais entre les parents et les professionnelles.

Ces temps de transmissions sont aussi des moments où l'enfant prend progressivement ses marques et se sépare de son parent, seul ou accompagné d'un adulte référent.

L'accompagnement à la parentalité

La crèche se veut un lieu ressource, où les familles peuvent solliciter les professionnelles sur des thématiques éducatives variées. C'est un lieu d'accompagnement à la parentalité neutre et bienveillant : les parents peuvent interroger les membres de l'équipe sur des sujets ou des besoins d'accompagnement particuliers. Les familles peuvent être redirigées vers d'autres structures et professionnels spécialisés.

Les halls d'entrée des crèches sont pourvus d'affichage à destination des familles et des temps d'échanges privilégiés sont organisés tout au long de l'année.

---

[1] *Extrait de la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant - Ministère de la famille, de l'enfance et des droits des femmes - 2017*

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_24-DE

2. Le respect du développement de l'enfant dans son individualité et intégrité

« Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille ».[2]

Chaque enfant est unique et a sa propre histoire. Nous l'appelons par son prénom et respectons les valeurs éducatives inculquées par ses parents.

En tant que professionnelles de la petite enfance, nous veillons à respecter le rythme et l'individualité de chacun, tout au long de la journée et notamment lors des temps de sommeil, de repas et de soins. Ainsi, nous faisons en sorte que chaque enfant se réveille de lui-même. Au moment des repas, la texture des plats est adaptée à chaque enfant et chez les plus grands, l'intégralité du menu est présentée dans les assiettes à compartiments : l'enfant choisit de commencer par le sucré ou le salé. Enfin, nous proposons le change debout à l'enfant quand nous estimons qu'il est prêt ou bien à sa demande.

Chaque enfant évolue à son rythme. Les professionnelles pensent l'aménagement de l'espace et proposent un matériel adapté. Par le jeu, l'imitation, l'expérimentation, l'enfant développe son autonomie, ses compétences sensori-motrices, cognitives et sociales.

L'adulte évitera l'interventionnisme auprès de l'enfant, pour le laisser mener son activité comme il l'entend, faire des essais et erreurs, s'autonomiser dans les relations avec les autres …

La crèche est un lieu d'accueil collectif, de ce fait, la prise en compte des besoins individuels de l'enfant est parfois conditionnée par la collectivité et ses contraintes.

La crèche ayant pour mission l'accueil de tous les enfants, nous œuvrons pour favoriser une inclusion quelles que soient les différences. Ainsi, un enfant porteur de handicap ou avec une maladie chronique peut être accueilli à la crèche, dans le respect de son intégrité, et en tenant compte des limites que représente la collectivité.

3. La sécurité physique et affective

La sécurité de l'enfant, de sa famille et de l'équipe est nécessaire au bien-être de chacun.

Tout est mis en œuvre pour garantir la sécurité physique et affective des enfants qui nous sont confiés, en les accueillant dans un lieu sain et sûr, propice aux découvertes.

Le matériel et l'aménagement proposés sont réfléchis en termes de sécurité, de diversité, d'écoresponsabilité (objets de récupération notamment) et d'adaptation au développement de l'enfant. Les locaux sont entretenus quotidiennement avec des produits écologiques, et les jouets sont nettoyés régulièrement, notamment ceux portés à la bouche.

Nous nous rendons disponibles physiquement et psychiquement pour chacun des enfants présents à la crèche, dans la mesure du possible. Nous les prenons dans nos bras ou sur nos genoux dès qu'ils en expriment le besoin et chaque professionnelle veille à la reconnaissance de leurs émotions. Dans tous les cas, les pleurs d'un enfant ne doivent pas être ignorés.

---

[2] *Extrait de la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant - Ministère de la famille, de l'enfance et des droits des femmes - 2017*

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_24-DE

La verbalisation prend une place primordiale dans nos pratiques : en mettant des mots sur ce que ressent l'enfant au quotidien, nous l'aidons à se construire. Sa sécurité affective étant renforcée, l'enfant peut d'autant plus s'ouvrir sur le monde qui l'entoure.

La sécurité physique et affective de l'enfant passe aussi par le respect de certaines règles et l'instauration de repères spatio-temporels (aménagement de l'espace, rituels…)

Des repères humains

En dehors des figures d'attachement du cercle familial, l'enfant accueilli à la crèche va petit à petit se lier à de nouvelles figures d'attachement parmi l'équipe des professionnelles. Nous veillons à ce qu'il n'y ait pas de référence exclusive à un seul adulte, de façon à ce que l'enfant tisse des liens avec l'ensemble des professionnelles de sa section.

La famille est accueillie au départ par une personne référente, qui restera l'interlocutrice privilégiée, puis les autres professionnelles pourront prendre son relais et chacune pourra ensuite s'occuper de l'enfant. Celui-ci aura ainsi l'occasion de créer des liens avec plusieurs personnes et pourra s'orienter de lui-même vers la ou les professionnelles auprès desquelles il se sent le mieux.

Ces relations privilégiées vont permettre à l'enfant et à ses parents d'établir un climat de confiance, de créer des repères stables et rassurants. C'est en étant accueilli chaque jour par les mêmes personnes, en questionnant quotidiennement sur le vécu de l'enfant, que la continuité d'accueil se met en place.

Cette continuité d'accueil se poursuit tout au long de la présence de l'enfant à la crèche : la même équipe de professionnelles (ou au moins une professionnelle) suit le groupe d'enfants, jusqu'à leur entrée à l'école maternelle. Les enfants changent d'espace de vie au cours des trois années de présence à la crèche, mais pas de figures d'attachement.

En plus de l'équipe de section, l'enfant va faire aussi la connaissance des membres de l'équipe des polyvalentes. Ces professionnelles ne sont pas rattachées spécifiquement à un groupe d'âge, elles assurent les remplacements des temps partiels, congés, absences, formations, et peuvent aller d'une section à une autre selon les besoins. Conscientes de leur présence en discontinu, elles veillent néanmoins à tisser des liens avec chaque enfant.

L'équipe technique (responsable de l'entretien des locaux et de la cuisine) accompagne aussi au quotidien les enfants, principalement lors des temps de repas ou pour du renfort en section.

L'éducatrice de jeunes enfants est une autre figure d'attachement que les enfants côtoient quotidiennement. Elle accompagne les équipes et veille à ce que chaque enfant s'intègre dans les meilleures conditions à la crèche.

Les équipes de direction se rendent aussi quotidiennement dans les différentes sections. Elles sont attentives au bien-être de chaque enfant et de chaque professionnelle.

L'observation, la disponibilité physique et psychique des professionnelles, leur posture attentive à l'égard de chaque enfant sont autant d'outils et de savoir-faire qui favorisent un climat sécurisant.

Des repères dans l'espace

La sécurité affective passe aussi par une stabilité des lieux. Les salles de vie des enfants sont aménagées en début d'année en fonction de leur stade de développement : tapis d'accueil et coins douillets chez les bébés, espaces moteurs, jeux de construction et de manipulation pour les un peu plus grands et coins de jeux symboliques (d'imitation), jeux sur table pour les 2 ans et plus. Nous veillons à

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_24-DE

ne pas réaménager trop souvent les espaces de vie, de sorte que l'enfant ait des repères stables et gagne en autonomie.

L'aménagement de l'espace est également réfléchi pour permettre une exploration sans encombre et sans surstimulation.

Toutefois, en fonction des progrès moteurs, de l'attrait de certains enfants pour certains jeux, nous aménageons différemment l'espace, avec toujours comme intention que l'enfant puisse satisfaire ses besoins au moment où il en a besoin.

Des repères dans le temps

Le jeune enfant ne possède pas la notion du temps comme les adultes, l'instauration de certains repères temporels immuables aident alors l'enfant à se sentir en sécurité.

Ainsi des moments rituels viennent rythmer le déroulement d'une journée : ateliers proposés le matin, lavage des mains avant les repas, rituel du déshabillage en favorisant l'autonomie avant la sieste…

La place du doudou

Le doudou ou objet transitionnel a toute sa place dans nos crèches. L'enfant peut y avoir recours à tout moment de la journée. Nous proposons aux familles d'apporter un objet transitionnel dès la période de familiarisation de l'enfant. Celui-ci permet de faire le lien entre la vie à la maison et la vie à la crèche. Il adoucit la transition entre les deux environnements de l'enfant. Il peut prendre la forme d'une peluche, d'un carré de tissu imprégné de l'odeur de la maison.

Le doudou ou objet transitionnel a une fonction de réassurance pour l'enfant. Il permet de faciliter ou d'aborder plus en douceur les temps pouvant être difficiles pour lui.

Un distinguo est fait avec la tétine, qui répond à un besoin de succion lors des 1ers mois de l'enfant, alors que le doudou répond davantage à un besoin d'attachement pendant son enfance. Nous encourageons l'enfant à se séparer de la tétine lors des temps de jeu ou d'interaction, afin qu'il puisse développer son langage et être actif dans les échanges.

Les règles et les limites

Les règles et limites permettent à l'enfant de se construire, de comprendre le monde qui l'entoure tout en protégeant sa sécurité physique et affective. Nous sommes vigilantes à formuler au maximum des règles positives (« parle moins fort s'il-te-plaît » au lieu de « ne crie pas ») : l'enfant aura tendance à mieux les assimiler que des formulations incluant une négation. Chaque règle et limite est expliquée à l'enfant afin qu'il puisse mieux la comprendre et la retenir.

Lorsque nous posons une limite, l'enfant peut parfois être submergé par ses émotions et crier, taper, se rouler au sol pour affirmer son désaccord. L'enfant a besoin que son émotion soit entendue et comprise par l'adulte afin que celui-ci puisse l'accueillir et l'accompagner. L'équipe met des mots sur l'émotion de l'enfant, lui permettant de se sentir reconnu et d'accepter plus facilement la règle.

Les règles et limites posées seront d'autant mieux comprises et respectées qu'il y en a le moins possible. La principale est de ne pas se faire mal à soi et aux autres.

Entre professionnelles, nous veillons à assurer une cohérence lorsque nous fixons le cadre aux enfants afin d'être toutes en accord sur ce que l'enfant peut ou ne peut pas faire.

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_24-DE

4. L'éveil de l'enfant

« Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel(le)s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir ».[3]

4.1. Les temps pour jouer

Le jeu est le principal moteur du développement de l'enfant. Ses 5 sens sont sollicités ainsi que ses capacités motrices et cognitives.

Les jeux que nous choisissons ne sont pas genrés et ne répondent à aucun stéréotype : un garçon pourra jouer à la poupée et une fille à la moto.

Le jeu libre :

Une grande place est laissée au jeu libre afin que les enfants exercent leurs capacités avec plaisir. Les sections sont aménagées afin d'offrir différentes opportunités de jeu dans lesquelles le tout petit est acteur. Il expérimente à son rythme et l'aménagement est fait de sorte que l'enfant puisse retrouver les mêmes jeux aux mêmes endroits pour refaire des expériences autant qu'il le souhaite.

Des caisses de jouets sont laissées en libre accès pour que l'enfant puisse s'en saisir au moment où il en a besoin. Dans le même objectif, différents coins sont aménagés : activités motrices, dinette, tapis coin calme/lecture, cachette…

Au niveau moteur, les étapes du développement sont respectées, ainsi, un enfant ne sera jamais mis dans une position qu'il n'aura pas acquise de lui-même. On lui laissera le temps d'assimiler de nouvelles compétences pour passer à l'étape suivante. Ainsi pour les bébés, nous privilégions la position allongée sur un tapis.

Le « pied-nu » est encouragé, permettant au tout-petit de développer ses sensations, sa posture et son équilibre.

Le jeu dirigé / jeux sur table :

Des propositions de jeu sont régulièrement faites par l'adulte selon les besoins et compétences repérés chez l'enfant.

Il peut s'agir de propositions de matériel que l'enfant pourra explorer à sa guise : pâte à modeler, différents objets ou matières à toucher ou transvaser, des déguisements, instruments de musique…

Les propositions de l'adulte peuvent prendre aussi la forme de comptines signées, de rondes, de lectures, de danse ou éveil au yoga…

Des activités plus dirigées sont également proposées avec des objectifs plus précis (motricité fine) mais en laissant toujours une liberté à l'enfant dans sa manière de faire et d'imaginer : collage de gommettes, peinture, jeux de construction, premiers jeux de société…

---

[3] *Extrait de la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant - Ministère de la famille, de l'enfance et des droits des femmes - 201*

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_24-DE

<u>Les temps à l'extérieur</u> :

L'accès à l'extérieur est un besoin pour tous. Le contact réel avec la nature est essentiel.

Du fait des modes de vie actuels, les enfants passent très peu de temps dehors, il nous tient à cœur de maximiser ce temps dans les lieux d'accueil.

Les sorties dans le jardin sont l'occasion de découvrir et d'expérimenter de nouveaux jeux : porteurs, vélos, jeux d'eau, jeux de sable, ballons, cerceaux, courses…

C'est l'endroit idéal pour explorer son environnement avec une grande liberté, en utilisant son corps et ses sens. Ceci participe grandement à son développement moteur, cognitif et social. Son bien-être et sa bonne santé sont également favorisés (meilleur appétit et sommeil, moins de bruits et de conflits, moins de promiscuité et de microbes…)

Les différents moments de la journée peuvent ainsi être passés dehors : de l'accueil du matin aux repas, voire la sieste.

Des sorties hors de la crèche peuvent également être proposées, en fonction des projets en cours et du personnel disponible.

4.2. Les temps pour rêver, développer l'imaginaire

L'enfant découvre, explore, expérimente sans cesse, mais il a aussi besoin d'espaces de rêve, d'ennui ou de pause.

Quand il en ressent le besoin, il pourra trouver à la crèche un endroit douillet pour être au calme : des coins avec tapis, coussins, cabanes…

Ces endroits de détente sont des lieux privilégiés où l'enfant se saisira d'un livre pour le feuilleter seul ou se le faire lire.

Le livre occupe une place importante à la crèche : dès les premiers mois, des albums jeunesse cartonnés sont à disposition de l'enfant. Il va apprendre à se familiariser avec cet objet particulier, à le différencier des autres jouets et expérimenter le plaisir de découvrir, d'imaginer ou de créer un lien avec l'autre par ce biais. Les différentes histoires racontées à l'enfant lui donnent accès à des expériences de vie auxquelles il est confronté aujourd'hui et dans lesquelles il peut se reconnaitre. La littérature lui apporte ainsi une diversité de regards et une ouverture sur le monde.

L'ouverture au rêve, à l'imaginaire et à l'art se fait aussi grâce à la musique. Une intervenante musicale vient régulièrement dans les deux crèches et propose aux enfants et professionnelles des temps musicaux riches en découvertes et en interactions.

Tous ces temps d'éveil font aussi appel à la créativité des professionnelles, qui laissent libre cours à leur sensibilité et goût pour telle ou telle activité.

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_24-DE

5. La communication

La communication est un « processus social permanent intégrant de multiples modes de comportement : la parole, le geste, le regard, la mimique, l'espace interindividuel, etc. La communication est ainsi un tout intégré ».[4]

La crèche est un endroit riche en échanges et interactions, où la communication fait partie intégrante de l'accueil.

La communication prend différentes formes :

- L'échange verbal lors des temps de transmissions entre collègues et avec les familles (retranscrit ensuite sur les feuilles journalières de transmissions).
- Les temps informels entre collègues
- Les échanges privilégiés en relation duale avec l'enfant (lors des repas, des changes ou de l'endormissement)
- Les interactions entre enfants et entre enfants et adultes (écholalies, babillages, mimétisme…)
- La communication plus formelle (sous forme d'affichage ou de mailings)
- La communication non verbale des enfants comme des adultes (mimiques, postures, gestes…)
- La communication gestuelle associée à la parole (l'ensemble des équipes des deux crèches a bénéficié d'une formation à cette pratique)

5.1. Communication avec l'enfant

Le « bain de langage » dans lequel l'enfant évolue le sécurise et l'amène à développer son propre langage. Nous parlons aux enfants tout au long de la journée. Nous verbalisons pour aider l'enfant à comprendre ce qui l'entoure : le prévenir de ce qui va advenir, l'encourager, créer du lien…

La communication avec le tout-petit est également souvent non verbale, le regard ou les gestes de la professionnelle traduisent son attention envers lui.

Nous mettons en avant la communication gestuelle associée à la parole, notamment utilisée pour interagir avec les enfants n'ayant pas encore acquis le langage parlé. L'utilisation du langage signé fait partie intégrante des projets pédagogiques des deux crèches.

5.2. Communication avec les familles

Nous souhaitons une communication la plus transparente possible, base sur laquelle s'établit une relation de confiance. Les équipes des sections et de direction se tiennent quotidiennement à disposition des familles pour échanger, répondre aux questions.

Le rôle des professionnelles est complémentaire à celui du parent qui reste le 1er éducateur de son enfant. Les professionnelles les accompagnent, sans prendre leur place.

Des mails sont régulièrement adressés aux familles pour leur communiquer des événements à venir, proposés en interne ou en partenariat avec d'autres institutions.

Des panneaux d'affichage dans les halls d'entrée permettent d'accéder à des informations sur la législation, la prévention ou sur les actualités locales (idées de sorties, conférences…).

Par ailleurs, une gazette interne à chaque structure est rédigée 3 à 4 fois dans l'année. Ce journal relate le quotidien des enfants et des professionnelles, ainsi que les divers projets réalisés.

---

[4] *Définition issue de www.cairn.info*

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_24-DE

5.3. Communication entre professionnelles

L'équipe de direction veille à ce que la communication interne soit fluide et diffusée de manière régulière et équitable. Panneaux d'affichage dans la salle du personnel, réunions d'informations descendantes, notes de service et compte-rendu de réunions permettent d'informer l'ensemble des équipes.

La communication entre collègues est primordiale et nécessaire au bon déroulement d'une journée.

Les professionnelles arrivant de manière échelonnée le matin, chacune prend connaissance des informations sur chaque enfant via le cahier de transmissions et via les échanges oraux entre collègues d'une même section.

Les feuilles de transmissions sont complétées quotidiennement et permettent d'avoir un suivi sur le développement de l'enfant.

Les professionnelles sont vigilantes au vocabulaire utilisé à l'oral ou à l'écrit.

6. Les crèches : des lieux de vie ouverts sur l'extérieur

La crèche est un lieu de vie, intégré dans un territoire avec ses spécificités.

Chacune des deux crèches de la CCVA a pour projet d'ouvrir l'établissement d'accueil collectif vers l'extérieur. Des sorties (à la médiathèque, à la boulangerie…) peuvent être organisées avec le groupe des plus grands.

Les deux crèches partagent des projets communs avec les deux antennes RPE (Relais Petite Enfance) à proximité.

Les crèches sont aussi des lieux d'accueil pour les stagiaires et étudiants : nous accueillons régulièrement des élèves en bac pro ASSP (Accompagnement, Soins et Services à la Personne), des étudiantes infirmières ou infirmières puéricultrices, auxiliaires de puériculture, Accompagnant Educatif Petite Enfance, Educateurs de jeunes Enfants viennent aussi réaliser des stages dans les EAJE. Ponctuellement, d'autres stagiaires peuvent être accueillis (stage découverte 3ème, intervenant musical, orthophoniste…).

Les crèches de la CCVA sont membres du REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents), dont font aussi partie le CHRS Anne de Beaujeu (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale), le PRH (Pôle Ressources Handicap), la PMI (Protection Maternelle et Infantile), Livre Passerelle, avec lesquels les crèches entretiennent des relations partenariales.

En fonction du public accueilli, les crèches sont amenées à être aussi en lien avec le CADA (Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile), les Centres d'Action Médico-Sociale Précoce, les Centres Médico-Psychologiques, l'USLP (Unité de Soins de la Parentalité), le service de pédopsychiatrie de Tours.

Enfin, pour préparer la future scolarisation des enfants accueillis, les crèches peuvent participer à des réunions éducatives dans les écoles maternelles ou échanger avec des classes spécialisées comme l'UEMA (Unité d'Enseignement Maternelle Autisme).

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_24-DE

7. La professionnalisation de l'accueil

« Pour que je sois bien traité(e), il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants ».[5]

En tant que professionnelles Petite Enfance de la Fonction Publique Territoriale, nous bénéficions régulièrement de formations tout au long de notre carrière : via le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale), le Conseil Départemental ou des centres de formation associatifs.

Par ailleurs, chaque année est organisée au mois de mai une journée pédagogique réunissant les deux crèches. Au cours de cette journée de travail, une thématique éducative, sociale, médico-sociale du champ de la petite enfance est approfondie. Cela permet de questionner nos pratiques, d'affiner nos connaissances et de partager un temps de travail commun.

L'ensemble des équipes des deux crèches a bénéficié en interne d'une formation sur la communication gestuelle associée à la parole en 2023 et 2024.

Il est primordial que chaque équipe des crèches se réunisse régulièrement, sans la présence des enfants, pour échanger des informations, élaborer un projet, se questionner sur un événement du quotidien professionnel… Des temps sont donc prévus en fin de journée, les mercredis ou les vendredis, avec une fermeture plus tôt des crèches, selon un calendrier défini à l'avance et adressé aux familles à la rentrée.

Enfin, chacune des crèches se voit dotée chaque année de séances d'analyse de la pratique, encadrées par une psychologue. L'objectif de ces séances est de libérer la parole et de prendre du recul sur des situations vécues par les professionnelles, de se questionner sur nos pratiques et réfléchir ensemble à des pistes d'amélioration.

Ce projet éducatif, dans lequel les valeurs telles l'empathie, la bienveillance, le respect sont mises en avant et guident nos actions, pourra être amené à évoluer et être réajusté en fonction des directives des élus ou de la réécriture du projet éducatif communautaire.

« Je suis petit mais important.
J'ai le droit d'être respecté, et mes parents aussi,
dans tous les lieux où je suis accueilli, avec ou sans eux.
Et j'ai le droit de ne pas avoir peur et de ne pas avoir mal quand on me soigne.
Les gens qui travaillent dans ces lieux où je reste un peu,
mais où je ne fais que passer, devraient savoir que j'ai un nom,
que j'ai une histoire, que j'ai un avenir, que je ne suis pas un prix de journée,
et que mes parents ne sont ni des visiteurs, ni des gens qui n'y connaissent rien ».

---

[5] *Extrait de la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant - Ministère de la famille, de l'enfance et des droits des femmes - 2017*

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_24-DE

LE PROJET SOCIAL ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_24-DE

La crèche Vilvent dépend de la CCVA qui comporte 14 communes et comptabilise 28 569 habitants en 2022 (gain de 498 habitants par rapport à 2021).

Une forte densité de population, concentrée principalement sur Amboise et Nazelles-Négron.

La CCVA possède la compétence « petite enfance » avec en gestion directe 2 crèches (Les Bouts d'Chou à Amboise et Vilvent à Nazelles-Négron) et un Relais Petite Enfance (RPE) à 2 antennes respectivement situées sur Amboise et Nazelles-Négron (158 assistantes maternelles agréées en 2025)

L'offre d'accueil du jeune enfant est complétée par le privé avec 2 micro-crèches (12 places chacune) : une au cœur du quartier industriel et commercial d'Amboise et l'autre à Nazelles à 200m de la crèche Vilvent.

Située au nord de la Loire, la crèche Vilvent possède un agrément pour accueillir 22 enfants en accueil régulier et 8 en accueil occasionnel soit 30 enfants au total.

1. Les caractéristiques du territoire d'implantation de la structure

1.1. Les caractéristiques du lieu d'implantation de la structure

La crèche Vilvent est située dans le quartier Vilvent de la commune de Nazelles-Négron.

C'est une commune moyenne de 3672 habitants (gain de 160 résidents par rapport à 2021).

Le quartier est vivant même s'il est situé à distance du centre-bourg. Il est muni de commerces : pharmacie, banque, primeur, magasin de chaussures, boulangerie, traiteur, salle de sport, bar-tabac. Aussi, le service d'accueil occasionnel (halte-garderie) peut permettre à certains parents de fréquenter les **commerces et services de proximité**. Un petit marché a lieu le mercredi matin. C'est l'occasion d'une sortie avec quelques enfants pour aller chercher le pain et faire un tour devant l'étal du maraicher.

Une **micro-crèche** privée de 12 places est également présente à 200 mètres de la crèche Vilvent. Le RPE guichet unique, la présente comme une des alternatives d'accueil collectif quand les familles n'ont pas eu de places attribuées sur l'une des 2 crèches communautaires. En effet, chaque année l'offre reste inférieure à la demande sur le collectif.

Des **logements sociaux** entourent la structure (nouvelles constructions 2020 pour étendre l'offre sur la commune). Nous avons vu des familles avec enfants s'installer et naturellement venir nous solliciter pour une place en crèche. Déception souvent car nous ne sommes pas en mesure de leur proposer un service de garde d'enfants de proximité qu'elles sollicitent pour une réinsertion sociale et professionnelle, surtout en cours d'année.

La crèche se trouve à proximité de la **gare SNCF d'Amboise** (1.2km) aussi la crèche Vilvent est plébiscitée par les parents qui utilisent ce moyen de transport pour aller travailler.

Un **CADA** (Centre d'Accueil des demandeurs d'Asile) a ouvert à l'été 2021 sur Amboise situé également à proximité de la crèche. Des familles y arrivent toute l'année ce qui augmente les demandes en halte-garderie. Les parents de jeunes enfants viennent nous solliciter pour du répit parental et du temps dégagé pour les démarches administratives de leurs demandes d'asile.

La crèche partage les locaux avec le **RPE antenne Nazelles**. L'ensemble est identifié comme le Pôle Petite Enfance.

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_24-DE

1.2. Les caractéristiques socio-démographiques et économiques de la population

La population du territoire s'élève à 28 569 habitants en 2022.

Le taux de couverture des modes d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans est de 72% réparti entre les 2 crèches communautaires, les assistants maternels, les salariés de la garde au domicile et 2 micro-crèches privées.

Sur le territoire vivent 776 enfants de moins de 3 ans en 2023 de 719 familles dont 92 monoparentales.

480 enfants de moins de 3 ans ont des parents qui travaillent et ont donc besoin d'un mode de garde.

Les crèches peuvent accueillir 72 enfants en accueil régulier. Les assistants maternels accueillaient 381 enfants de moins de 3 ans en 2023.

2 villages d'enfants sont implantés sur le territoire (Amboise et Pocé sur Cisse) avec des enfants de plus en plus jeunes non scolarisés qui nécessitent l'accessibilité à nos services d'accueil collectif. Seule l'offre d'accueil occasionnel peut être proposée car leur mode de garde principal reste l'éducateur du pavillon où ils résident au village. De plus, les enfants arrivant en cours d'année, nos places en accueil régulier sont déjà complètes.

Les familles fréquentant la crèche résident principalement sur la commune ou celles limitrophes (Nazelles-Négron, Pocé sur Cisse, Amboise). Plus globalement les communes au Nord de la Loire fréquentent la crèche Vilvent alors que celles au Sud iront plus facilement sur celle d'Amboise.

Les familles résidant sur Nazelles-Négron et à proximité de la crèche ont parfois du mal à comprendre qu'elles ne sont pas prioritaires **: la crèche est communautaire et non municipale**.

L'arrivée depuis 2020 de nouvelles familles dans les logements sociaux à proximité a fait augmenter le nombre d'enfants sur la commune. Les besoins d'infrastructures pour les accueillir n'ont cependant pas été réajustés. Aussi le secteur petite enfance-enfance- jeunesse reçoit de nombreuses demandes de places d'accueil pour permettre aux familles (beaucoup monoparentales) de reprendre une activité socio-professionnelle.

2. L'intégration de la structure à son environnement et le maillage avec l'offre de service de ses partenaires

La crèche participe activement au réseau **REAAP**. C'est l'occasion d'échanges avec de nombreux partenaires du territoire. La participation chaque année à la quinzaine de la parentalité portée par la **CAF** est l'opportunité d'une action commune à destination des familles.

La crèche travaille en partenariat avec l'équipe de la **PMI** (Protection maternelle et Infantile) de la MDS (Maison Départementale de la Solidarité). Des rencontres régulières avec les puéricultrices de secteur permettent de croiser les regards des professionnelles. Aussi, si des inquiétudes sont mises en avant, le relai peut être souhaitable. En fréquentant la crèche, même occasionnellement en halte-garderie, cela permet d'avoir un regard professionnel sur le jeune enfant. Nous observons les enfants au quotidien et si besoin la crèche peut alors alerter.

L'école de Nazelles-Négron, située à 1.7km de la crèche, accueille les enfants de la commune. Les enfants accueillis sur la crèche arrivant des 14 communes que compte la CCVA, il est difficile d'établir un projet « passerelle ». Chaque enfant ira visiter sa future école en fonction des propositions de l'établissement scolaire.

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_24-DE

Depuis 2018, il arrive que nous soyons conviés à une équipe de suivi pour préparer la rentrée en petite section pour des enfants porteur de handicap avec déjà l'ouverture d'un dossier **MDPH** et des besoins d'aménagements particuliers.

L'année de petite section, nous travaillons de concert avec certaines écoles qui n'accueillent l'enfant qu'en demi-journée avec AESH (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap).

La crèche poursuit alors un accueil collectif avec demande de dérogation à la PMI quand l'enfant dépasse les 4 ans.

La ville de Nazelles-Négron possède un **centre socio-culturel** avec une bibliothèque. Trop loin pour s'y rendre à pied avec de jeunes enfants, nous relayons aux familles les manifestations et activités que la bibliothécaire peut proposer à destination des jeunes enfants.

Le partage des locaux avec le RPE permet de mettre en place des temps partagés pour les enfants de la crèche et ceux accueillis chez une assistante maternelle. Les EJE mettent en place des ateliers « mozaïques » (partagés) afin que les locaux soient en itinérance libre pour les enfants.

L'association **Livre Passerelle** propose des lectures d'albums jeunesse, choisis avec soin, dans des lieux où la littérature n'est pas ou peu présente, en multipliant les passerelles entre les secteurs du livre, de l'animation, du social et du médical. Ainsi elle intervient sur la crèche lors de temps forts tels que « Histoire de Lire » en proposant des lectures à voix haute aux enfants.

Le livre est très présent à Vilvent, un projet de prêt de livres a été remis en place en 2024 permettant aux enfants d'emporter chez eux un livre de la crèche à partager en famille.

3. Les modalités de participation des familles

C'est lors de l'inscription que les familles ont leur premier contact avec la structure quel que soit le type d'accueil. Ce premier contact est très important. Il permet de présenter la structure, de recueillir les besoins des parents et enfants. Les familles vont confier leur enfant et, pour se faire, un climat de confiance est nécessaire.

Le premier accueil administratif est tout aussi important que les débuts de familiarisation en section.

Les familles accueillies sur la crèche ont des profils socio-culturels variés.

Les besoins verbalisés sont tout aussi différents mais résultent toujours d'une finalité pour le bien-être du jeune enfant.

Chaque année, nous répondons d'abord à un besoin de garde pour les familles dont les 2 parents travaillent ou dont l'un des parents ou le parent (famille monoparentale) est en réinsertion socio-professionnelle.

Le service d'accueil occasionnel s'adresse principalement aux familles dont l'un des 2 parents ne travaille pas. Nous recevons des demandes de sociabilisation, d'accompagnement parental dans les soins et l'éducation du jeune enfant.

Certaines familles viennent nous solliciter pour un peu de répit : enfant porteur de handicap, burn-out parental, orientation partenariale (PMI, CAMSP, service hospitalier, etc…).

Les familles sont très hétéroclites tant par leurs origines sociales, culturelles que géographiques.

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_24-DE

Nous travaillons chaque jour à nous former pour permettre un accueil de qualité en prenant en considération les particularités de chacun.

La proximité du CADA et l'arrivée d'ukrainiens depuis le début de la guerre nous permet de travailler notre polyvalence et notre adaptabilité. Beaucoup de ces familles ne sont pas francophones, nous devons composer pour communiquer. C'est malheureusement là que nous voyons nos limites : langue, culture (place de l'enfant). L'équipe a besoin d'élargir ses compétences pour s'adapter aux changements de public accueilli.

3.1. Participation des familles à la vie de la structure

Des temps de partage et de convivialité sont proposés sous des formes diverses : dégustation de la compote de notre prestataire sur la réunion de rentrée, café des parents, Festimusik.

L'ouverture de nos locaux aux familles a une place importante dans notre projet éducatif.

Pour se faire, différents projets voient chaque année le jour avec des propositions de réunion des parents, café des parents, goûter des parents, etc…

Une réunion de rentrée a lieu courant novembre à distance de l'entrée en crèche afin de permettre aux parents d'avoir le temps d'expérimenter le service et de pouvoir avoir un recul suffisant pour échanger.

Participation des familles dans nos projets pédagogiques :

Lorsqu'un projet est lancé sur la crèche, nous communiquons avec les parents afin qu'ils puissent y participer.

A chaque rentrée, nous sensibilisons les familles sur les besoins du jeune enfant d'être en extérieur. Nous insistons sur la nécessité de prévoir une tenue adaptée au temps : « il n'y a pas de mauvais temps, il n'y a que de mauvaises tenues ! ». Certains parents laissent à la crèche des bottes en caoutchouc et imperméable afin de ne pas être pris de court face à un changement brutal de temps.

Pour le projet « jardinage » les parents sont également sollicités : ainsi on nous ramène des pots, des boutures, des semences. Le lien se fait entre maison et crèche : autant d'occasions de partager qui contribuent à tisser des liens entre parents et professionnelles.

Chaque année, en juin, a lieu notre Festimusik. Cette fête de la musique avec notre intervenante musicale est l'occasion de partager avec les parents les séances dont les enfants ont pu bénéficier au cours de l'année. Nous disons aurevoir aux plus grands qui rejoindront les bancs de l'école en septembre. Nous profitons de ce temps fort pour faire « portes ouvertes » en invitant les futures familles à visiter les lieux.

Un conseil des parents avait revu le jour en 2019 afin de convier les parents à la vie de la crèche… le confinement a interrompu cet élan.

Le conseil de parents est un organe qui a pour but de réunir élus, représentants de parents et professionnels afin d'aborder le fonctionnement de la crèche et l'amélioration des conditions d'accueil des enfants.

La remise en place d'une instance participative à la vie de la crèche est à l'étude, peut-être sous une autre forme que le Conseil des parents.

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_24-DE

3.2. Actions de soutien à la parentalité proposées

Le café des parents est l'occasion d'échanger avec d'autres parents de parentalité, de soucis rencontrés dans l'éducation. Ces moments permettent aux parents de se sentir moins seuls et de constater que d'autres parents peuvent être dans des situations similaires (gestion frustration, reprise du travail et culpabilité, sommeil de l'enfant et récupération du parent, etc…). Un thème peut-être ou non proposé afin de faciliter les échanges. Ce sont les professionnelles (de section, EJE, direction) qui se relaient pour animer ce café des parents que nous tentons de proposer tous les 2 mois environ.

Nous retrouvons tout de même chaque année des interrogations parentales liées au sommeil, à l'alimentation, aux interdits, etc… tant de thèmes que notre projet pédagogique aborde et accompagne au quotidien.

Une gazette est éditée chaque trimestre pour aborder ces thèmes. L'occasion de rassurer, d'informer par des articles, mais aussi de partager. A chaque numéro, nous présentons les signes utilisés au quotidien. En effet, l'équipe des crèches a eu la chance de participer à une formation collective « Communication gestuelle associée à la parole » sur 3 journées entre 2023 et 2024. Depuis, les équipes s'emploient à utiliser cette forme de langage avec les enfants accueillis.

Nous relayons des informations sur des manifestations, conférences, rencontres proposées sur le territoire pour permettre aux familles des temps d'échange et de partage avec d'autres afin de les accompagner dans leur parentalité.

Dans le cadre des **1000 premiers jours**, des ateliers et conférences sont proposés par différents partenaires sur le territoire. Nous informons les parents qu'ils peuvent participer à des temps sur différentes thématiques afin de parler parentalité entre parents et accompagné de professionnels de la petite enfance.

Un REAAP est présent sur le territoire coordonné par la CCVA. La crèche Vilvent participe mensuellement aux temps de travail et d'échanges avec les différents partenaires et participe notamment à la quinzaine de la parentalité cofinancée par la CAF.

Le REAAP permet l'interconnaissance des missions et actions de chacun sur le territoire. Nous pouvons ainsi orienter les familles sur les services adéquates.

4. Les dispositions prises pour permettre à des familles rencontrant des situations particulières d'être accueillies dans la structure

Comme dans tout établissement public de collectivité territoriale, le **principe d'égalité** s'applique dans les crèches et pour une même situation, les usagers sont traités de la même façon. Tous les enfants sont accueillis quels que soit leur nationalité, la profession de leurs parents, leur origine sociale ou leurs revenus familiaux.

4.1. Les modalités pour faciliter l'accueil des enfants de familles en situation d'insertion sociale ou professionnelle

Les crèches de la CCVA sont attentives à accueillir une population d'enfants hétérogène. Sont reçus des enfants dont les 2 parents travaillent mais également en recherche d'emploi. La structure offre cette opportunité de construire un parcours de recherche d'emploi, début de vie professionnelle, formation, à partir du moment où le mode de garde de leur jeune enfant est assuré. Malheureusement nous constatons encore une demande supérieure à l'offre : trop de parents en parcours de réinsertion sociale et professionnelle nous sollicitent en cours d'année alors que nos places sont déjà attribuées.

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_24-DE

Les critères d'attribution d'une place en crèche ont été retravaillés entre élus et professionnels de terrain afin d'optimiser également cette demande de la CAF (bonus mixité) et de nos partenaires sociaux et associatifs qui hébergent certaines familles.

Nous orientons les familles sur les possibilités du territoire quand nous ne pouvons accueillir les enfants en crèche. Nos responsables du RPE (Relais Petite Enfance) accompagnent alors les familles vers l'emploi d'une assistante maternelle ou les dispositifs comme Bout'chou service de l'association CISPEO pour les familles à faible QF en horaires décalés ou les aidant avec besoin de répit. Le territoire a intégré la plateforme « un enfant accueilli un emploi retrouvé ! » et sa crèche familiale départementale Globe Trotteur (CISPEO).

Si la structure n'est pas en capacité de répondre à toutes ces demandes en accueil régulier, nous tentons de proposer au moins de l'accueil occasionnel. Le parent peut ainsi effectuer des démarches administratives, honorer un entretien pendant que l'enfant nous est confié.

Nous contribuons autant que possible à favoriser la conciliation entre temps de vie familiale, professionnelle et sociale.

4.2. Les modalités d'accueil des enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique

Chaque année, des familles dont l'un des enfants est porteur de handicap ou en cours de diagnostic viennent solliciter un accueil partiel en collectivité.

La crèche Vilvent commence à être connue et reconnue par les familles parfois adressées par nos partenaires : PMI, CAMPS…

Un enfant en situation de handicap peut être accueilli. Un entretien préalable entre la famille, le RSAI et la responsable de la structure est planifié pour déterminer les possibilités et conditions d'accueil. Un projet d'accueil individualisé (PAI) est mis en place en étroite collaboration avec les différents partenaires impliqués dans le suivi de l'enfant afin de répondre au mieux à ses besoins.

Nous travaillons en partenariat avec le **PRH 37** (Pôle Ressource Handicap 37). Il peut nous contacter pour nous adresser une famille ou nous faire part d'une situation.

A l'inverse nous présentons le PRH 37 à certaines familles qui ignorent son existence.

Le PRH 37 peut intervenir auprès des professionnelles petite enfance pour les rassurer et les informer.

Nous répondons ainsi à la **charte départementale d'accueil de l'enfant en situation de handicap** signée en 2024 par la CCVA. Cette charte vise à engager tous les acteurs dans l'accueil de la petite enfance à rechercher et garantir l'amélioration constante de la qualité d'accueil des enfants en situation de handicap.

4.3. Les modalités d'accueil d'urgence

On parle d'accueil d'urgence quand les besoins en mode d'accueil des familles ne peuvent pas être anticipés.

Il s'agit du cas où l'enfant n'a jamais fréquenté la structure et pour lequel les parents souhaitent bénéficier d'un accueil en « urgence ». La durée maximum de cet accueil est de 1 mois non renouvelable, le temps de trouver une autre solution d'accueil. Les responsables du Relais petite enfance (RPE) proposent un accompagnement vers un mode d'accueil plus pérenne.

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_24-DE

L'inscription se fait directement auprès de la direction de la crèche qui étudie la faisabilité (règles d'encadrement).

5. Les activités de la structure afin de l'inscrire dans une démarche en faveur du développement durable

5.1. Mobilité

Nous constatons que dans le but de réduire les émanations de CO2, certaines familles fréquentant la crèche se déplacent en vélo. Même si les déplacements des actifs vers leur lieu de travail sur le territoire se font majoritairement en voiture, 3.8% utilisent le vélo.

Pour faciliter leur venue et inciter à d'autres initiatives, la CCVA a installé des bornes d'attaches pour vélos sur Vilvent début 2025. En septembre 2024, le service mobilité de la Communauté de communes a organisé une semaine de la mobilité sur le territoire.

Des voies douces sont aménagées ou en cours d'aménagement à Nazelles-Négron, commune sur laquelle est implantée la crèche.

5.2. Restauration

La CCVA a la volonté lors des appels d'offre de marché de réduire l'impact carbone et d'offrir une alimentation de qualité aux enfants des crèches.

Le choix de notre prestataire restauration a donc été en faveur de circuits courts et si possible de produits bio. La production a lieu à Ecommoy dans la Sarthe soit à 90 km de la crèche.

La livraison s'effectue en bac inox et non plus en plastique depuis 2022. Notre prestataire respecte ainsi les obligations de la loi Egalim.

5.3. Tri des déchets

La crèche Vilvent a installé un composteur en 2020 afin de réduire ses déchets. Nous y mettons les restes végétaux des repas des enfants et des professionnelles. C'est l'occasion d'une sensibilisation au recyclage dès le plus jeune âge.

5.4. Végétalisation

Un érable stérile a été planté fin 2022 pour lutter contre la chaleur et avoir une ombre naturelle.

Planter un arbre plutôt qu'installer un parasol industriel en métal contribue à la re végétalisation de l'espace extérieur. Le choix de l'espèce n'a pas été fait de manière anodine. L'érable possédant de belles et larges feuilles qui permettront à l'automne des activités pour les enfants. Par contre afin de limiter les risques auprès du jeune enfant d'ingestion le choix d'un arbre stérile a été privilégié.

Un carré potager est réalisé chaque année dans l'une des cours de la crèche. Les enfants peuvent ainsi suivre le cycle d'une plante et des saisons. C'est une occasion de manipuler et apprendre.

La présence du végétal et donc de la nature auprès des jeunes enfants améliore leur santé globale, participe au développement de leur motricité, génère de l'apaisement dans les groupes ou encore développe l'empathie. A l'inverse, lorsque la connexion avec le végétal est trop rare, cela peut conduire au « syndrome de manque de nature » qui favorise des effets négatifs comme l'anxiété ou l'obésité

L'équipe souhaite remettre la nature au cœur du développement et des besoins de l'enfant en l'intégrant à notre projet éducatif.

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_24-DE

5.5. Choix des produits d'entretien

Depuis longtemps convaincu de l'impact néfaste sur la santé de l'utilisation de produits d'entretien trop chimiques, la crèche utilisait des produits plus naturels comme le vinaigre blanc et le bicarbonate pour nettoyer la crèche. Le virus Covid nous avait fait réutiliser des produits concentrés. En 2022, le Citrus arrivait à la crèche, plus écologique. En 2025, l'investissement dans un **générateur d'eau ozonée** ouvre une nouvelle ère.

L'eau triozonée lutte contre les virus, bactéries, levures ; elle purifie, nettoie et désinfecte.

Elle redevient de l'eau H2O après usage, donc pas de risques que ce soit pour les enfants ou les professionnelles. Pas besoin d'EPI (équipement de protection individuelle) pour remplir les brumisateurs

Le système permet de réduire de 80% les produits d'entretien mais ne remplace pas un produit dégraissant ou détartrant.

Ce générateur permet donc d'éliminer les risques d'émanation de vapeurs toxiques et de réduire nos déchets de contenants plastiques en produits d'entretien.

5.6. Biodiversité

Afin de sensibiliser le jeune enfant à la biodiversité, la faune et la flore qui l'entoure, l'association LPO est venue sur la crèche en 2023. A travers un raconte tapis pour un temps ludique, l'intervenant a réjoui son jeune public.

L'observation quotidienne au jardin des insectes, oiseaux ou même chats du quartier contribue à enrichir cette sensibilisation au vivant.

C'est aussi l'occasion de faire des liens entre services et ainsi souligner la réalisation de l'atlas de biodiversité sur le territoire par nos collègues du service habitat et transition écologique et les habitants. Les parents des crèches en tant qu'habitants du territoire avaient été informés et invités à participer.

La CCVA est engagée : obtention en 2022 du label TETE (Territoire Engagé Transition Ecologique). C'est un programme qui permet aux collectivités et intercommunalités de structurer leur politique de transition écologique et leur projet de territoire.

5.7. Économie circulaire

Lorsque les enfants quittent la crèche, certaines familles font du tri et nous donnent des vêtements et jouets. Nous trions à notre tour (vérification normes petite enfance) avant de leur donner une seconde vie.

Les nouveaux achats sont étudiés et nous tentons de privilégier le bois et l'inox au plastique lorsque cela est possible.

Afin de réduire l'impact environnemental en termes de polluant et déchets : nous utilisons les emballages de certains produits comme jeux.

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_24-DE

CHARTE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

DIX GRANDS PRINCIPES
POUR GRANDIR EN TOUTE CONFIANCE

1 Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.

2 J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.

3 Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli.e quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.

4 Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.

5 Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.

6 Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.

7 Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel.le.s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.

8 J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.

9 Pour que je sois bien traité.e, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants.

10 J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ALLOCATIONS FAMILIALES

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 037-200043065-20251105-2025_11_24-DE

VAL D'AMBOISE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PROJET D'ÉTABLISSEMENT

CRÈCHE VILVENT

Communauté de communes du Val d'Amboise
9 bis rue d'Amboise 37530 Nazelles-Négron
02 47 23 47 44 - accueil@cc-vadamboise.fr